

Résultats et recommandation de la

SÉRIE DE DIALOGUES ORGANISÉS PAR LA CODA ET LE
CENTRE SUD SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES (FFI):
COMPARER LES RECETTES FISCALES À MOBILISER PAR LES
PAYS EN DÉVELOPPEMENT À PARTIR DES SOLUTIONS
DE L'OCDE ET DE L'ONU EN MATIÈRE DE FISCALITÉ
DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

1ER JUIN 2022



Contenu

- 1. CONTEXTE ET INTRODUCTION 4
- 2. SÉANCE D’OUVERTURE 5
- 3. RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS CLÉS 6
- 4. CONCLUSION 8

Contexte et introduction

La Coalition pour le dialogue sur l’Afrique (CoDA) et le Centre Sud ont organisé conjointement la première série de dialogues sur les Flux financiers illicites (FFI) le 1er juin 2022. Le dialogue a été convoqué principalement dans l’objectif de procéder au lancement et à l’examen d’un document de recherche¹ commandé conjointement par la CoDA et le Centre Sud intitulé : **« Un choix cornélien? Comparaison des recettes fiscales à percevoir par les pays en développement sur la base des régimes du Montant A et de l’Article 12B du Modèle de convention des Nations Unies »**

Le dialogue se situait également dans le prolongement du Premier Forum sur la politique fiscale en Afrique (AFPF I) tout aussi organisé conjointement par les deux institutions en décembre 2021. L’AFPF I avait rassemblé des acteurs clés, dont les Ministres de finance et d’autres parties prenantes concernées pour débattre des processus mondiaux actuels de lutte contre les FFI, de réaffectation des droits d’imposition, en particulier au moyen de la solution reposant sur Deux Piliers du Cadre inclusif de l’OCDE/G20 ; du rôle des institutions régionales africaines ; de l’importance et de la place de la voix et représentation de l’Afrique dans lesdits processus.

Dans le cadre de ses objectifs, le présent dialogue était une réponse résolue à l’appel majeur de l’AFPF I susmentionné, notamment la nécessité de fournir aux États membres de l’Union africaine (UA) et du Centre Sud une évaluation des gains de recettes découlant des solutions fiscales numériques de l’OCDE et de l’ONU. La rencontre a vu la présence de plus de 120 participants constitués d’anciens ministres et de ministres en service, d’experts économiques et financiers chevronnés, et des membres du Panel de haut niveau sur les FFI en provenance d’Afrique ainsi que des agents des administrations de recettes et d’impôts.

Depuis l’introduction de la Solution reposant sur deux piliers du Cadre inclusif de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/G20 sur l’érosion de la base d’imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS) et des régimes de l’Article 12B du Modèle de convention des Nations Unies, le document de recherche est la toute première tentative d’évaluation des recettes fiscales à engranger (ou à perdre) par les États membres du Centre Sud et de l’Union africaine en vertu des régimes du Montant A de l’OCDE et de l’Article 12B des Nations Unies.

La pandémie de COVID-19 et les nouvelles réalités économiques récentes dans le monde ont conduit à la détérioration de nombreux pays africains et d’autres pays en développement, rendant de plus en plus difficile l’exécution de leurs programmes de développement. En conséquence, le document de recherche analyse les effets comparatifs des régimes fiscaux du Montant A et de l’Article 12B sur les recettes afin de permettre aux décideurs politiques et aux négociateurs africains et du Grand sud de prendre des décisions plus éclairées.

¹<https://www.southcentre.int/research-paper-156-1-june-2022/>

À cet effet, le dialogue était constitué de deux sessions. La première session était structurée autour de la présentation du document de recherche et de ses conclusions. Elle avait pour objectif de mettre à la disposition des pays en développement des moyens quantitatifs leur permettant de déterminer par eux-mêmes les options de politique (Montant A du Pilier Un pour l'OCDE et Article 12B pour l'ONU) plus adaptées à leurs pays.

Étant donné que le Pilier Un n'est pas une solution conçue uniquement pour les pays en développement, la deuxième session du dialogue a présenté des mesures alternatives à cette solution.

Séance d'ouverture

Le Forum a été ouvert par Dr. Carlos Correa, Directeur exécutif du Centre Sud. Ce dernier a indiqué que le document de recherche avait été commandé à l'effet de quantifier l'impact des régimes de la solution reposant sur deux piliers et de l'article 12B des Nations Unies afin de fournir aux décideurs les informations nécessaires à la bonne prise de décisions.

S.E. Dr. Maxwell Mkwezalamba, Ancien Ministre de finance du Malawi et Conseiller principal auprès du Panel de haut niveau de l'UA sur les Flux financiers illicites (FFI) en provenance d'Afrique, et Dr. Adeyemi Dipleolu, Conseiller spécial des affaires économiques auprès du Président de la République fédérale du Nigeria et Co-président du Comité technique de la CoDA sur la Mobilisation de ressources intérieures (MRI) et les FFI ont assuré l'animation des première et deuxième sessions respectivement.

M. Abdul Muheet Chowdhary, Responsable de programmes auprès du Centre Sud, a procédé à la présentation du document de recherche.

Mme Souad Aden-Osman, Secrétaire exécutive de la CoDA a procédé à la clôture du Forum.

Les points saillants de la discussion technique sont présentés ainsi qu'il suit:

Première Session: Présentation des Évaluations de recettes au titre du Montant A par rapport à l'Article 12B

- Modérateur : S.E. Dr. Maxwell Mkwezalamba, Ancien Ministre de finance du Malawi et Conseiller principal auprès du Panel de haut niveau de l'UA sur les Flux financiers illicites (FFI) en provenance d'Afrique.

Panelistes:

- S.E. Gothami Silva, Ambassadeur du Sri Lanka auprès de l'Organisation mondiale du commerce(OMC) ;
- Dr. Terra Saidimu, Commissaire auprès de la cellule du renseignement et des opérations de l'administration fiscale kényane ;

Deuxième Session: Mesures alternatives

- Modérateur : Dr. Adeyemi Dipleolu, Conseiller spécial des affaires économiques auprès du Président de la République fédérale du Nigeria et Co-président du Comité technique de la CoDA sur la Mobilisation de ressources intérieures (MRI) et les FFI.

Panelistes:

- Dr. Raymond Baker, Président fondateur de Global Financial Integrity et membre du Panel de haut niveau sur les FFI en provenance d'Afrique ;
- Rasmi Ranjan Das, Membre du Groupe de pilotage du Cadre inclusif de l'OCDE, Inde ;
- Patricia Garcia, Chef de la Direction des avis et évaluations techniques, Sous -Direction du contrôle fiscal général, Administration fiscale des recettes publiques (AFIP), Argentine ;
- Maria Dolores Gil Esnal, Coordinatrice de la position de l'AFIP auprès du WP6 et du TFDE de l'OCDE, Conseillère, AFIP Institute of Tax and Social Security Research, Argentine.

Résultats et recommandations clés

Ci-après, les résultats et recommandations clés du forum:

1. Le document de recherche démontre clairement que l'écrasante majorité de pays en développement engrangeront près de trois fois de revenus de plus en vertu de la valeur de la méthode de la valeur brute de l'Article 12B des Nations Unies avec l'application d'un modeste taux d'imposition de 3-4% par rapport à la réaffectation des bénéfices résiduels du Montant A. L'option du Montant A de l'OCDE offre une marge de bénéfice minimale aux pays en développement. Étant donné que de nombreux pays en développement abritant le siège des EMN relevant du champ d'application n'ont pas encore ratifié le Pilier Un, ce groupe de pays devra attendre et examiner avec soin le ratio coût-bénéfice des régimes de l'OCDE et de l'Article 12B. En particulier, les États-Unis, le Royaume Uni, la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Irlande sont quelques-uns des pays développés dont la ratification est essentielle à la mise en application du montant A. Il est recommandé aux pays en développement d'attendre jusqu'à ce que ces pays aient ratifié avant même d'envisager la signature du Pilier Un. Les participants ont fait valoir que l'Article 12B de l'ONU est plus favorable aux pays en développement et plus facile à appliquer. Cependant, cet Article doit être intégré aux Conventions fiscales multilatérales avec les pays qui abritent le siège des EMN, notamment les États-Unis d'Amérique (USA) en vue de l'allègement de la double imposition. Il a été observé que la négociation des conventions multilatérales avec les pays abritant le siège des EMN était une tâche herculéenne.
2. Les pays en développement qui n'étaient pas soumis par à des conventions fiscales avec des pays développés étaient encouragés à instituer des mesures unilatérales comme l'impôt sur les services numériques afin de démarrer la collecte de recettes indispensables pour leurs pays.

3. D'autre part, les pays en développement qui n'avaient pas signé de convention fiscale avec les pays développés étaient tout aussi encouragés à développer des services numériques sur la base des solutions de l'Article 12B qui pourront être intégrés aux conventions fiscales afin d'éviter la double imposition.
4. L'on a insisté sur le fait que l'Article 12B permettrait d'enregistrer sensiblement plus de recettes grâce à un large éventail d'entreprises de Services numériques automatisés (ADS) « hybrides » comme la finance et le commerce électronique. Par ailleurs, les participants ont mis en garde contre le fait que la méthode de la valeur nette de l'Article 12B pourrait générer des recettes beaucoup plus faibles par rapport à la méthode de la valeur brute.
5. Les pays en développement dépendent de la collecte de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS), tandis que les pays développés tirent davantage de revenus de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRP). En conséquence, les règles de fiscalité internationale régissant la réaffectation des droits d'imposition aux pays en développement devraient être plus équitables. À titre d'exemple, si le seuil du chiffre d'affaires au titre du Pilier Un de l'OCDE s'établit à 20 milliards d'euros, les règles du ratio de rentabilité, du lien et de la source devraient être réexaminées.
6. L'on a suggéré que les pays en développement s'impliquent activement dans les processus de négociation et expriment leurs opinions et inquiétudes pour qu'un accord puisse être négocié en faveur de ce groupe de pays.
7. Les pays en développement sont en état de surendettement, un état aggravé par la pandémie de COVID-19 alors que l'Aide publique au développement (APD) à destination des pays en développement a connu une réduction substantielle au fil des ans. C'est pourquoi le régime de fiscalité internationale devrait être conçu de manière plus juste et plus équitable afin de conforter la base d'imposition des pays en développement en vue de la relance post-COVID et de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).
8. La CoDA et le Centre Sud devraient définir des interventions capables de renforcer les capacités des négociateurs en matière de protection des droits d'imposition des pays en développement.
9. Étant donné que le Pilier Un de l'OCDE n'est pas encore entré en vigueur, les pays en développement peuvent introduire l'impôt sur les services numériques sous forme d'impôt libératoire pour les prestataires de Services numériques automatisés sans établissement stable dans les juridictions sources. Cette disposition permettra aux administrations fiscales de comparer les passifs d'impôts des prestataires de services numériques automatisés établis à l'étranger aux recettes estimatives du régime de l'OCDE.

10. Il a également été observé que les pays en développement sont des créanciers nets du reste du monde. De même, il a été reconnu que les paradis fiscaux, les juridictions opaques et la falsification des prix contribuent à l'érosion de la base d'imposition des pays en développement, entraînant ainsi un risque plus important. À cet effet, les efforts de lutte contre les flux financiers illicites doivent se poursuivre même pendant la négociation de la Solution de l'OCDE reposant sur deux piliers.
11. Les participants ont invité les pays membres de l'Union africaine et du Centre Sud à encourager les activités capables d'accroître les entrées en devises étant donné que les entreprises multinationales adoptent une politique agressive de transfert de bénéfices afin de contourner les défis liés à des devises non convertibles et aux contrôles des capitaux.

Conclusion

Les participants au forum ont exprimé le besoin de poursuivre la série de dialogues à l'effet de mener un plaidoyer auprès des acteurs concernés et de solliciter leur engagement en vue de la révision en cours des règles de fiscalité internationale.

Mme Souad Aden-Osman, Directrice exécutive de la CoDA, a exprimé sa gratitude à l'ensemble des participants, des modérateurs et des panélistes pour les idées et opinions pragmatiques exprimées. Elle a également fait savoir que la CoDA va faire équipe avec la CEA et la BAD pour essayer de fournir une assistance technique aux décideurs politiques et aux négociateurs et de renforcer leurs capacités en matière de règles de fiscalité internationale afin de permettre aux entreprises non établies de payer leur juste part d'impôts dans les juridictions de marché source dans lesquelles se trouvent les utilisateurs et les consommateurs.

